

Garantie
Hospitalière

En toutes **circonstances...**

Une formule de

40 € à **16** €/jour
d'hospitalisation

...un complément indispensable
en plus des remboursements des frais de santé !

Mutuelle du Var
emoa

Garantie Hospitalière

Proposition gamme Garantie Hospitalière

Dès le premier jour d'hospitalisation, Mutuelle du Var Emoa vous verse une allocation de 16 € à 40 € par jour d'hospitalisation, en fonction de la garantie choisie et sans justificatif de dépenses. Des milliers de familles bénéficient déjà de cette protection très efficace et celles qui ont eu à l'utiliser témoignent toujours du soutien que représente cette garantie hospitalière.

UNE AIDE BIENVENUE POUR TOUS LES FRAIS INATTENDUS

Prévoir le remboursement de ses frais médicaux en cas d'hospitalisation, c'est le minimum indispensable. Mais qu'en sera-t-il des frais supplémentaires fréquents mais souvent inévitables (déplacements, visites, garde d'enfants...)?

En souscrivant dès maintenant⁽¹⁾ à notre garantie hospitalière, vous pourrez faire face le cas échéant à ces dépenses inattendues. Pour cela, vous bénéficierez d'un versement allant jusqu'à 40 € par jour d'hospitalisation.

UNE AIDE DONT VOUS DISEPSEZ À VOTRE GUISE

Dès votre hospitalisation, la somme prévue vous est versée automatiquement, en plus des remboursements de vos frais de soins. Seul un bulletin d'hospitalisation vous sera demandé.

De plus, si vous n'utilisez pas toute la somme versée, vous pourrez alors vous en servir pour faciliter votre convalescence*. L'indemnité versée est nette d'impôt.

LE CHOIX ENTRE QUATRE NIVEAUX D'INDEMNISATION

Le montant de la prestation journalière garantie dépend de l'option choisie : 16 €, 24 €, 32 € ou 40 € par jour d'hospitalisation. Le montant de l'indemnité est maintenu à 50% du montant de la garantie choisie, en maison de repos et de convalescence, ainsi que pour les séjours en établissement et service de rééducation fonctionnelle*.

UN MAXIMUM DE RISQUES COUVERTS

La garantie hospitalière fonctionne dès le 1er jour d'hospitalisation*. Un simple malaise ou une petite chirurgie sont garantis dès lors qu'ils vous obligent à être hospitalisé. Hôpital public ou clinique privée, cette garantie ne fait aucune distinction particulière et vous laisse libre de votre choix.

*dans la limite de 180 jours/an. 30 jours/an en maison de repos et de convalescence suite à une intervention chirurgicale. 90 jours/an pour les séjours en établissement et service de rééducation fonctionnelle.

(1) Limite d'âge à l'adhésion : 65 ans
Voir conditions en agence

Des avantages supplémentaires pour vous :

1. Toutes les garanties hospitalières fonctionnent même si plusieurs membres de la famille sont hospitalisés en même temps.
2. Aucune cotisation n'est demandée pour le troisième enfant et suivants, dès lors qu'il a trois ayants droit de moins de 25 ans garantis par la mutuelle.

Mutuelle du Var Emoa

mail : accueil@mutuelle-var.fr
www.mutuelle-var.fr

Devis gratuit en appelant le

 **N°Azur 0 810 01 5000**

PRIX D'APPEL LOCAL D'UN POSTE FIXE

ou auprès de votre agence.

Mutuelle du Var Emoa - 285, rue de la Cauquière - BP 117
83 184 Six-Fours-Les-Plages Cedex - Fax : 04 94 09 50 01

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité
Registre national des mutuelles n°783 169 220

Mutuelle du Var...
emoa